

Pas à pas démarche simplifiée

En générale, la démarche simplifiée vous est proposée via un lien, pour l'inscription PLC par exemple :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prix-litteraire-de-la-citoyennete-2025-2026-inscriptions>

Plusieurs procédés d'accès vous sont proposés :



Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

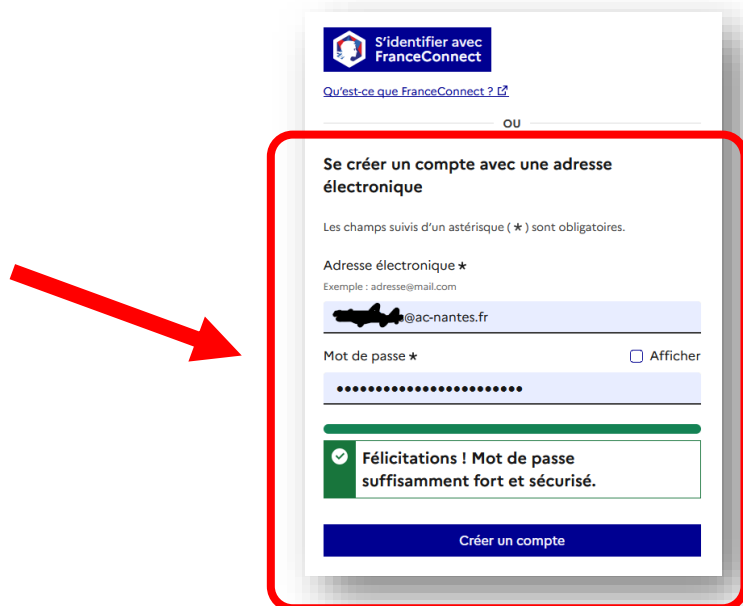
S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Créer un compte demarches-simplifiees.fr [J'ai déjà un compte](#)

Pour distinguer vos démarches professionnelles (inscription PLC, vote PLC, Questionnaire pédagogique ...) de vos démarches personnelles, créez [un compte démarche simplifiée.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)



S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Se créer un compte avec une adresse électronique

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *

Exemple : adresse@mail.com

.....@ac-nantes.fr

Mot de passe *

☐ Afficher

.....

☒ Félicitations ! Mot de passe suffisamment fort et sécurisé.

Créer un compte

Pour cela, il suffit d'entrer votre adresse professionnelle ...ac-nantes.fr et de créer un mot de passe.

Le site va comme les autres sites vous demander une confirmation d'adresse mail (un mail avec un lien va vous être envoyé à l'adresse ac-nantes.fr renseignée)

Confirmez votre adresse électronique





Information :
Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse électronique **eric.le-bras@ac-nantes.fr**.
Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Renvoyer un email de confirmation

Vous n'avez plus qu'à suivre ce lien, mettre les informations (identifiant et mot de passe) en mémoire sur le navigateur internet quand il vous le propose ou dans votre carnet manuscrit personnel prévu à cet effet. Ainsi votre prochaine démarche simplifiée le sera vraiment.